

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

ACTIS (38)
25 avenue Constantine
38100 Grenoble

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

ACTIS (38), 25 avenue Constantine, 38100 Grenoble, FRANCE. Tél. : +33 476204146. Courriel : kaouther.rzaigui@actis.fr. Code NUTS : FRK24.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.actis.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : bailleur social

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Logement et développement collectif

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Mise en place d'un dispositif tranquillité résidentielle

II.1.2) Code CPV principal

79710000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Les bailleurs d'Absise (ACTIS, La S.D.H.- ALPES ISERE HABITAT, La société d'habitation des Alpes - PLURALIS, Le Logement du Pays de Vizille - LPV, Grenoble Habitat) dans le cadre d'un groupement de commandes, souhaitent mettre en place un dispositif « Tranquillité Résidentielle » sur plusieurs sites de la métropole grenobloise.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79710000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRK24

Lieu principal d'exécution : Territoire de la métropole grenobloise

II.2.4) Description des prestations

Constatant la présence de troubles importants qui perturbent les conditions de vie des locataires sur certaines résidences du parc social de l'agglomération grenobloise, les bailleurs d'Absise souhaitent mettre en place un dispositif « Tranquillité Résidentielle » sur plusieurs sites de la métropole grenobloise.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Il est reconductible par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions consécutives pour une durée identique.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

il s'agit d'un marché à prix mixtes : une partie des prestations est forfaitaire et une autre partie est unitaire.

Pour la partie unitaire, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande(sans minimum ni maximum) passé en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 ; R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

1- Document commun à l'ensemble des membres du groupement le cas échéant: une lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants- imprimé DC1 (ou engagement équivalent), dûment complété et daté.

2- Document à produire par chaque membre du groupement le cas échéant : une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement - imprimé DC2 (ou engagement équivalent) dûment complété.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des trois dernières années disponibles ou équivalent

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel du candidat

Une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date , le destinataire (public ou privé).

L'arrêté préfectoral portant autorisation de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage candidate(obligatoire).

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Agreement obligatoire

Références en prestation de gardiennage tranquillité résidentielle de bailleurs sur un parc immobilier important et faisant ressortir la prise en compte de la dimension logement social, la gestion de marchés similaires en zone QPV.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Entreprise autorisée par arrêté

préfectoral à exercer des activités de surveillance conformément à la loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et au décret n° 86.1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des

personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Jeudi 27 août 2020 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

jeudi 27 août 2020 - 14:00.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Marché public de services spécifiques passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

La sous traitance des prestations essentielles n'est pas autorisée.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE 2 place de Verdun , 38022 GRENOBLE FRANCE. Tél. +33 476429000. E-mail : greffe.ta-grenoble@juradm.fr. Adresse internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Se référer aux articles L551-1 et suivants , L551-13 et suivants et R421-1 du Code de Justice Administrative.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

29 juin 2020